

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 mars 2013**

L'an deux mil treize, le jeudi vingt et un mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 15/03/2013.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel
- Désignation d'un secrétaire de séance

**I – DELIBERATIONS**

- 1- Approbation du procès-verbal et du compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 14/02/2013
- 2- Subvention demandée par un administré pour une sortie scolaire
- 3- Demande de prorogation de permission de voirie pour le réseau Orange rue du Jeu d'Arc
- 4- Manuel d'autosurveillance de la station d'épuration proposé par la SAUR
- 5- Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat pour la réalisation d'un boudrome
- 6- Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat pour des travaux de voirie
- 7- Approbation du compte administratif de la commune 2012
- 8- Approbation du compte administratif assainissement 2012
- 9- Approbation du compte administratif eau 2012
- 10- Approbation du compte de gestion communal 2012
- 11- Approbation du compte de gestion assainissement 2012
- 12- Approbation du compte de gestion eau 2012
- 13- Affectation du résultat 2012 de la commune
- 14- Affectation du résultat 2012 du service assainissement
- 15- Affectation du résultat 2012 du service eau
- 16- Examen des subventions aux associations
- 17- Vote des taux communaux
- 18- Adoption du Budget primitif communal 2013
- 19- Adoption du Budget primitif assainissement 2013
- 20- Adoption du Budget primitif eau 2013

**II – QUESTIONS DIVERSES**

**Appel**

**Mr DAMIEN** procède à l'appel :

**Etaients présents**

M. Jean-Pierre DAMIEN, M. Michel DECHAUX, Madame Mireille MOENS, M. Gérard CHARPENTIER, Madame Françoise DACQUIN, Monsieur Christian LEROY, Monsieur Jean-Pierre CHODOROWSKI, Monsieur Michel MATHIE, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Sébastien CHOQUET, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Madame Céline HUTCHINSON

**Etait absente représentée**

Madame Françoise CORTES (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAMIEN)

**Etaients absents excusés**

M. Christian AUDOUIN, M. Mathieu CALMELS

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal d'être présents et demande si le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la sortie à Paris.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Sébastien CHOQUET est désigné secrétaire de séance.

#### **2013-12 Approbation du Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 14-02-2013**

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le Procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14/02/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 14/02/2013.

#### **2013-13 Subvention demandée par un administré pour une sortie scolaire**

Monsieur le Maire expose le courrier de Madame Dos Santos concernant une subvention exceptionnelle demandée par cette administrée pour financer le voyage scolaire en avril de son fils collégien.

Considérant la demande formulée qui concerne un collégien,

Considérant le fait que les collèges sont gérés par les communautés de communes,

Considérant le budget de la commune qui doit répondre à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,

Considérant le fait que la commune ne verse pas de subventions habituellement pour les sorties ou voyages des collégiens du village,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas donner une suite favorable à la demande d'aide et donc de ne pas accorder une subvention pour financer ce voyage.

#### **2013-14 Demande de prorogation de permission de voirie pour le réseau Orange rue du Jeu d'Arc**

Monsieur le Maire rappelle et expose le courrier reçu le 15/02/2013 relatif à la demande d'Orange de proroger la permission de voirie rue du Jeu d'Arc pour une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver cette prorogation de permission de voirie rue du Jeu d'Arc pour une durée de 15 ans et d'autoriser le Maire à signer l'arrêté correspondant et tout document s'y rapportant.

#### **2013-15 Manuel d'autosurveillance de la station d'épuration proposé par la SAUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer l'engagement proposé par la SAUR pour l'autosurveillance de la station d'épuration afin de mieux gérer et d'améliorer le fonctionnement de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter ce manuel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'engagement de la commune à appliquer et respecter le manuel d'autosurveillance de la station d'épuration dans le respect de la réglementation en vigueur.

#### **2013-16 Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat pour la réalisation d'un boulodrome**

Le projet de réalisation d'un boulodrome est un projet d'équipement sportif qui peut être financé par l'Etat ou le Conseil Général de l'Oise. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander les subventions suivantes pour un montant de réalisation estimé à 16 823€ HT:

- A l'Etat au titre de la DETR au taux de 45%
- Au Conseil Général de l'Oise au titre de la réalisation d'un équipement sportif au taux communal de 34%

Les plans de financement pour ces deux demandes seraient donc établis comme suit :

Si financement par l'Etat		Si financement par le Conseil Général de l'Oise	
Part Etat (DETR 45%)	7 570.35€	Part du Département (34%)	5 719.82€
Part Communal	9 252.65€	Part Communal	11 103.18€
Coût total	16 823.00€	Coût total	16 823.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander une subvention au Conseil Général de l'Oise et à l'Etat au titre de la DETR (selon les indications de financement ci-dessus) pour une dépense hors taxe estimée à 16 823€ pour la réalisation d'un boudrome.

### **2013-17 Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat pour des travaux de voirie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander les subventions pour financer les travaux de renforcement de voiries pour un montant total HT estimé à 42 073.60€.

- A l'Etat au titre de la DETR au taux de 40%
- Au Conseil Général de l'Oise au taux communal de 34%

Les plans de financement pour ces deux demandes seraient donc établis comme suit :

Si financement par l'Etat		Si financement par le Conseil Général de l'Oise	
Part Etat (DETR 40%)	16 829.44€	Part du Département (34%)	14 305.02€
Part Communal	25 244.16€	Part Communal	27 768.58€
Coût total	42 073.60€	Coût total	42 073.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander une subvention au Conseil Général de l'Oise et à l'Etat au titre de la DETR (selon les indications de financement ci-dessus) pour une dépense hors taxe estimée à 42 073.60€ pour le renforcement de la voirie.

### **2013-18 Approbation du compte administratif de la commune 2012**

Monsieur Michel DECHAUX doyen de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du Compte administratif communal 2012 qui est crédité d'un excédent de clôture de 382 548.69€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	305 635.67€
	Recettes	280 701.65€
	<b>Solde</b>	<b>- 24 934.02€</b>
*Fonctionnement	Dépenses	752 816.38€
	Recettes	1 160 299.09€
	<b>Solde</b>	<b>+ 407 482.71€</b>
<b>*Solde</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 058 452.05€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 441 000.74€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+382 548.69€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit à 11 voix pour) le compte administratif communal 2012 faisant ressortir un excédent global de 382 548.69€.

### **2013-19 Approbation du compte administratif assainissement 2012**

Monsieur Michel DECHAUX doyen de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du Compte administratif assainissement 2012 qui est crédité d'un excédent de clôture de 223 918.79€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	84 218.77€
	Recettes	228 893.38€
	<b>Solde</b>	<b>+144 674.61€</b>
*Fonctionnement	Dépenses	17 186.62€
	Recettes	96 430.80€
	<b>Solde</b>	<b>+ 79 244.18€</b>
<b>*Solde</b>	<b>Dépenses</b>	<b>101 405.39€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>325 324.18€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+223 918.79€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit 11 voix pour) le compte administratif assainissement 2012 faisant ressortir un excédent global de 223 918.79€.

### **2013-20 Approbation du compte administratif eau 2012**

Monsieur Michel DECHAUX doyen de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du Compte administratif eau 2012 qui est crédité d'un excédent de clôture de 154 669.82€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	10 277.00€
	Recettes	85 082.99€
	<b>Solde</b>	<b>+ 74 805.99€</b>
*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	86 543.83€
	<b>Solde</b>	<b>+ 79 863.83€</b>
<b>*Solde</b>	<b>Dépenses</b>	<b>16 957.00€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>171 626.82€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+154 669.82€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit 11 voix pour) le compte administratif eau 2012 faisant ressortir un excédent global de 154 669.82€.

### **2013-21 Approbation du compte de gestion communal 2012**

Le Compte administratif de l'exercice 2012 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 382 548.69€ réparti comme suit :

*Investissement	- 24 934.02€
*Fonctionnement	+407 482.71€
*Solde	+382 548.69€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2012 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2012 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

## **2013-22 Approbation du compte de gestion assainissement 2012**

Le Compte administratif de l'exercice 2012 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 223 918.79€ réparti comme suit :

*Investissement	+144 674.61€
*Fonctionnement	+ 79 244.18€
*Solde	+ 223 918.79€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion du service assainissement laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2012 pour le compte administratif du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2012 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

## **2013-23 Approbation du compte de gestion eau 2012**

Le Compte administratif de l'exercice 2012 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 154 669.82€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 74 805.99€
*Fonctionnement	+ 79 863.83€
*Solde	+ 154 669.82€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion du service eau laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2012 pour le compte administratif du budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2012 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

## **2013-24 Affectation du résultat 2012 de la commune**

Le compte administratif communal 2012 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 382 548.69€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 24 934.02€

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement au 1068 et afin d'assurer des fonds pour les travaux d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget communal 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 124 935€
- Affectation au déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement pour 24 934.02€ arrondi à 24 935€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 282 547.71€ arrondi à 282 547€.

### **2013-25 Affectation du résultat 2012 du service assainissement**

Le compte administratif service assainissement 2012 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 79 244.18€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 144 674.61€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget assainissement 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté en investissement (en recettes d'investissement reporté au compte 001) pour 144 674.61€ arrondi à 144 674€
- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 50 000€ (afin de financer les dépenses pour l'étude diagnostique et le futur projet de raccordement sur la commune voisine)
- Affectation à l'excédent antérieur reporté en fonctionnement (en recettes de fonctionnement reporté au compte 002) pour 29 244.18€ arrondi à 29 244€.

### **2013-26 Affectation du résultat 2012 du service eau**

Le compte administratif service eau 2012 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 79 863.83€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 74 805.99€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget eau 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté en investissement (en recettes d'investissement reporté au compte 001) pour 74 805.99€ arrondi à 74 805€
- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 20 000€ (afin de financer les futures dépenses pour le remplacement des branchements en plomb)
- Affectation à l'excédent antérieur reporté en fonctionnement (en recettes de fonctionnement reporté au compte 002) pour 59 863.83€ arrondi à 59 863€.

### **2013-27 Examen des subventions aux associations**

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2013 selon le tableau ci-joint.

### **2013-28 Vote des taux communaux**

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir les taux de 2012 en 2013 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

**Détail des subventions et participations - votées au BP 2013-  
Annexe à la délibération n°2013-27 du Conseil Municipal du 21/03/2013**

Articles	Dépenses	Propositions BP 2011	VOTES	Propositions BP 2012	VOTES	Propositions BP 2013	VOTES LE 21/03/2013 (BP 2013)
<b>6574</b>	Subventions aux associations	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>10 556,00 €</b>	<b>12 556,00 €</b>	<b>17 995,00 €</b>	<b>17 995,00 €</b>
	Amicale du Personnel	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
	Anciens combattants	504,00 €	504,00 €	504,00 €	504,00 €	504,00 €	504,00 €
	Anciens combattants - organisation congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	172,00 €	172,00 €	172,00 €	172,00 €	172,00 €	172,00 €
	Association Détente et loisirs	321,00 €	321,00 €	321,00 €	321,00 €	321,00 €	321,00 €
	Association Intuition Directe (Danse Hip Hop)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Compagnie d'Arc	357,00 €	357,00 €	357,00 €	357,00 €	357,00 €	357,00 €
	Magic Danse	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Plurielles collections	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €
	Pyrabrion	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €
	<b>RESPEK</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €
	Sauvegarde et nature	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
	Société de chasse	162,00 €	162,00 €	162,00 €	162,00 €	162,00 €	162,00 €
	<b>Tennis club (dissoute le 30/10/12)</b>	162,00 €	162,00 €	162,00 €	162,00 €	0,00 €	0,00 €
	U.S.P.B. (football)	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
	Plessis Patchwork	152,00 €	152,00 €	152,00 €	152,00 €	152,00 €	152,00 €
	<b>Le Plessis Brion pétanque loisirs (créée le 22/02/13)</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	176,00 €	176,00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 17€/élève	1 302,60 €	1 302,60 €	1 302,60 €	1 302,60 €	1 530,00 €	1 530,00 €
	Subvention coopérative maternelle (17€/enfant)	918,50 €	918,50 €	918,50 €	918,50 €	867,00 €	867,00 €
<b>6748</b>	Subvention exceptionnelle	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
	MUTUELLE COLLECTIVITE (MOAT OU AUTRES)	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
	Provisions	3 944,90 €	3 944,90 €	500,90 €	500,90 €	350,00 €	350,00 €
<b>6574 et 6748</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>12 156,00 €</b>	<b>12 156,00 €</b>	<b>19 595,00 €</b>	<b>19 595,00 €</b>

## Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Mucoviscidose	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
<b>6574 et 6748</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>12 556,00 €</b>	<b>12 556,00 €</b>	<b>19 995,00 €</b>	<b>19 995,00 €</b>

### **2013-29 Adoption du Budget primitif communal 2013**

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et représentés par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif communal 2013 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 1 068 316.00€

\*Pour la section d'investissement : 254 196.00€

### **2013-30 Adoption du Budget primitif assainissement 2013**

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et représentés par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif assainissement 2013 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 56 428.00€

\*Pour la section d'investissement : 287 885.00€

### **2013-31 Adoption du Budget primitif eau 2013**

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et représentés par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif eau 2013 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 90 140.00€

\*Pour la section d'investissement : 204 373.00€

### **2013-32 Sortie à Paris organisée par la commune le 14/09/2013**

Monsieur Charpentier, adjoint aux fêtes, propose au Conseil Municipal d'approuver l'organisation d'une sortie à Paris choisie par la commission des fêtes et prévue le 14/09/2013.

Vu l'avis favorable de la commission des fêtes, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- l'organisation d'une sortie à Paris le 14/09/2013 selon un programme défini en commission des fêtes
- Inscription avant le 21/06/2013
- le tarif par personne habitant la commune de 67€ (les habitants de la commune étant prioritaires)
- le tarif par personne pour les extérieurs de 87€
- le paiement en deux fois par un acompte de 50% à l'inscription et solde avant le 31 juillet 2013
- un minimum de 30 personnes inscrites pour pouvoir réaliser la sortie
- les recettes de cette sortie seront enregistrées en numéraire et en chèque dans la régie de recettes des fêtes et cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 29/03/2013



Le Maire,

*Jam*  
Jean-Pierre DAMIEN